



Compromis de vente et surendettement

Par **laurymay**, le **21/10/2009** à **18:26**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente pour l'achat d'une maison le 31/07/2009 avec un délai de 4 mois pour la signature de l'acte de vente. Or, aujourd'hui je découvre que les propriétaires sont surendettés (procédure de rétablissement personnel) et que la vente doit obtenir l'aval des créanciers et du tribunal (procédure longue dont je ne connais pas le terme). L'agence immobilière ne m'ayant pas avertie de cette procédure, j'avais donc donné mon préavis pour le logement que je loue actuellement et doit partir fin novembre.

Quel peut être mon recours ? Le compromis de vente n'a donc aucune valeur ?

Merci par avance de votre aide